



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Dimanche 5 juillet 2020]

Date de la convocation

1<sup>er</sup> juillet 2020

Date d'affichage

6 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 33

Procurations : 0

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Marie-Françoise BONELLO, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents :

**N° 061/ 2020**

*Secrétaire de séance : Martine SOUQUET*

**OBJET DE DELIBERATION : Election du Maire**

La séance a été ouverte par Monsieur SORIANO Alain, doyen du conseil municipal, qui, après l'appel nominal, a déclaré installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux désignés ci-dessus.

Madame GUILLE Monique et Monsieur BATAILLOU Jean ont été choisis par le Conseil municipal en qualité d'assesseurs.

Le président a rappelé la teneur des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales : le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président a appelé tout candidat à se présenter pour la fonction de maire de la commune de Gaillac. M. Patrice Gausserand, Mme Marie-Françoise Bonello, M. Dominique Boyer et M. Thomas Domenech se sont présentés en qualité de candidats à l'élection du Maire.

Le président a invité les membres du conseil à procéder à l'élection du maire. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne tenue par le bureau. Il a été procédé ensuite au dépouillement du vote.

Résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 33  
 Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 33  
 Majorité absolue : 17

Monsieur Patrice GAUSSERAND a obtenu 26 suffrages à la candidature de maire.

Madame Marie-Françoise BONELLO a obtenu 5 suffrages à la candidature de maire.

Monsieur Dominique BOYER a obtenu 1 suffrage à la candidature de maire.

Monsieur Thomas DOMENECH a obtenu 1 suffrage à la candidature de maire.

Monsieur Patrice GAUSSERAND a été proclamé Maire de la commune de Gaillac avec 26 voix et a été immédiatement installé.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Fait à Gaillac le 6 juillet 2020

